



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



10003128

TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI - ENTRE LE

2 8. 12. 2009

Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/01/2010 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **IMMO VANSKA**

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Chaussée de Mons, 250 à 6150 ANDERLUES

N° d'entreprise : 0473.531.036

Objet de l'acte : **Changement de l'exercice social et de la date de l'assemblée générale ordinaire**

D'un acte reçu par Maître Léopold DERBAIX, Notaire de résidence à Binche, le 21/12/2009, en cours d'enregistrement, il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "IMMO VANSKA", laquelle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution : Changement de l'exercice social et de la date de l'assemblée générale ordinaire.

La présente assemblée générale extraordinaire décide de modifier la date de l'exercice social de la société, qui commencera dorénavant le premier juillet pour se terminer le trente juin de l'année suivante ; l'exercice social en cours ayant débuté le premier janvier deux mille neuf se clôturera le trente juin deux mille dix. La présente assemblée générale extraordinaire décide dès lors de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra dorénavant premier mardi de décembre de chaque année à dix-huit heures, au siège social de la société, et pour la prochaine fois le premier mardi du mois de décembre deux mille dix, à dix-huit heures. Il en sera tenu compte dans la refonte des statuts ci-après.

Deuxième résolution : Coordination des statuts. L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Monsieur Luigi SCALZO, prénommé, pour coordonner les statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Mentions: expédition.

Léopold DERBAIX, Notaire à Binche.